

JAPON

1) VOLUME DE L'AIDE

Performances actuelles/récentes en termes de volume

APD nette (millions de USD)	9 362
% du RNB	0,18 %

Source : données préliminaires de 2008 du CAD de l'OCDE

Depuis 2001, l'APD japonaise a légèrement diminué tant en valeur absolue (auparavant à 9 847 millions de USD) que par rapport au RNB (auparavant à 0,23 %). Au cours de la période 2001-08, le volume de l'APD japonaise a augmenté de 21 % en termes réels mais l'allègement de la dette représentait une vaste proportion (25,3 %) de l'APD japonaise nette en 2006, et l'aide a ainsi fortement baissé en 2007 avant de connaître une hausse de 8% en termes réels en 2008 (CAD, 2009).

1.2. Volume prévu à l'avenir

En 2005, le Japon a annoncé qu'il augmenterait son volume d'APD brute de 10 milliards de USD en valeur globale sur les cinq années à venir (JICA 2007a). Sur cette base, le CAD prévoit que le Japon pourrait assurer 13,3 milliards de USD en valeur nette (0,28 % du RNB) d'ici à 2010 (CAD 2009).

2) ORGANISMES / MÉCANISMES CLÉS

2.1 Organismes et structures bilatérales

Les relations de coopération du Japon avec ses pays partenaires sont régies par des accords de coopération simplifiés : des « notes d'échange ». Au-delà de la modalité diplomatique, la consultation entre le Japon et son partenaire s'articule de manière ad hoc autour de l'étude du projet et des missions d'évaluation. L'Agence japonaise de coopération internationale (JICA en anglais) est l'organe qui exécute la coopération japonaise dans le monde.

Ministère des affaires étrangères (MAE)

Le MAE joue un rôle de coordination clé au sein du Gouvernement japonais en matière d'APD, du fait qu'il dirige le *Conseil des ministères liés à la coopération économique extérieure* (MAE 2008a). Le MAE établit donc la plupart de la politique d'aide japonaise. Ce rôle a été réaffirmé dans le rapport définitif (février 2006) du Groupe d'étude sur la coopération économique extérieure (JICA 2006a). Le MAE canalise plus de 60 % de l'APD japonaise (MAE 2006b). Il fournit une partie de l'aide directement sous forme de dons, tout en finançant la JICA, le budget d'allègement de la dette de la JBIC, ainsi que la plupart des contributions du Japon aux organisations multilatérales.

Agence japonaise de coopération internationale (JICA)

La JICA est une institution administrative indépendante chargée de mettre en œuvre les projets, en accord avec la politique publique. La JICA met en œuvre l'aide sous forme de dons (pour le compte du MAE) et de coopération technique, en privilégiant toutefois fortement cette dernière. Son rôle en matière d'aide sous forme de dons se limite aux aspects techniques (par ex. les enquêtes/évaluations pré-mise en œuvre). En adoptant une « Approche orientée sur le terrain », la JICA a cherché à renforcer son système de bureaux à l'étranger, afin de pouvoir répondre de façon précise et rapide aux diverses questions affectant les pays en développement (JICA 2007b).

Banque japonaise de coopération internationale (JBIC en anglais)

L'élément APD des travaux de la JBIC concerne les Opérations de coopération économique extérieure, qui offrent une aide financière sous forme de prêts concessionnels. Plus concrètement, la JBIC concède des prêts APD sous plusieurs formes, afin de répondre aux besoins de financement des pouvoirs publics, de fonds d'investissement du secteur privé (en faveur d'activités commerciales dans les pays en développement) et de recherche liée au développement. La JBIC administre également les prêts de crédit à l'exportation (non concessionnels) en vue d'encourager l'exportation de biens et de services japonais. Parmi les autres instruments financiers offerts par la JBIC figurent la souscription au capital-actions, les prêts aux investisseurs japonais dans les pays en développement, ainsi que les avals (JBIC 2005). Au 1^{er} octobre 2008, la JICA assumera la responsabilité de toute l'APD actuellement administrée par la JBIC.

Groupes de travail APD (GT- APD)

Le Japon s'est mobilisé pour renforcer ses fonctions sur le terrain en recourant à des Groupes de travail APD (GT-APD) implantés dans 68 pays. Accueillis principalement par les ambassades japonaises et les antennes locales des organismes d'aide comme la JICA et la JBIC, ces groupes jouent un rôle grandissant dans l'établissement des stratégies japonaises d'aide aux pays, ainsi que dans la promotion de la coordination avec les bénéficiaires et les autres donateurs. Toutefois, sur de nombreux aspects, les GT-APD travaillent toujours en étroite collaboration avec Tokyo (MAE 2008a).

Réformes projetées

Cependant, tout cela devrait changer dans les années à venir, de sorte que d'ici à octobre 2008 la « nouvelle JICA » coordonnera les trois grandes composantes de l'APD – coopération technique, aide sous forme de dons et prêts en yens – sous l'égide d'une seule organisation. Le but est de rationaliser les organismes japonais et de créer l'une des plus grandes organisations bilatérales de développement dans le monde (JICA 2006b).

2.2 Politiques et législation clés

Charte APD

La Charte de 2003 sur l'APD établit les objectifs, politiques et priorités du Japon en matière d'APD. Elle décrit les politiques fondamentales, notamment « soutenir les propres efforts des pays en développement en matière d'aide » (respecter la participation des pays bénéficiaires et accorder la priorité à leurs stratégies de développement) et « tirer parti de l'expérience et des connaissances du Japon » (exploiter aussi bien l'expérience du Japon en matière de développement socioéconomique que la technologie, les ressources humaines et les institutions de ce

pays). Les questions prioritaires pour le Japon sont définies comme suit : réduire la pauvreté, assurer une croissance économique durable, aborder les problèmes à l'échelle mondiale, défendre la paix dans le monde. L'Asie, et notamment l'Asie orientale, est définie comme une région prioritaire (MAE 2003).

Politique d'APD à moyen terme

Revue en 2005, la Politique d'APD à moyen terme définit comment le Japon mettra en œuvre la Charte de 2003, en offrant davantage de détails sur la façon dont le Japon assimile les objectifs de son APD, ainsi que sur les principes d'une APD japonaise plus efficace (MAE 2005a). Elle réaffirme également la grande importance qu'accorde la politique d'aide japonaise au concept de sécurité humaine : « *il convient d'adopter largement la perspective de la sécurité humaine en matière d'aide au développement* » (voir aussi Ogata 2006).

Dernières versions des rapports annuels de la JBIC (2007), de la JICA (2007b) et du MAE (2008)

On trouve une mine d'informations dans les rapports annuels de la JICA et de la JBIC. De même, chaque année, le MAE compile un rapport annuel sur l'APD japonaise, qui s'intitule depuis 2001 « Livre blanc sur l'APD japonaise ».

3) PAYS BÉNÉFICIAIRES ET CRITÈRES D'ALLOCATION

3.1. Pays bénéficiaires

Dix premiers pays	% de décaissements bruts d'APD totale	% de décaissements bruts d'APD bilatérale	Millions de USD
Irak	10,7 %	14,9 %	2 168
Chine	7,6 %	10,5 %	1 529
Indonésie	5,9 %	8,2 %	1 189
Thaïlande	5,5 %	7,6 %	1 107
Philippines	3,7 %	5,1 %	750
Vietnam	3,3 %	4,6 %	666
Inde	2,9 %	4,0 %	581
Ghana	2,4 %	3,3 %	476
Zambie	1,9 %	2,7 %	390
Sri Lanka	1,7 %	2,4 %	345

Source : données OCDE/CAD 2005-2006.

Les dix premiers pays répertoriés ci-dessus ont perçu 63,3 % de l'APD bilatérale en 2005-06.

Ventilation au sein des différents groupes de pays bénéficiaires (% de décaissements d'APD brute octroyés par pays / région) :

Pays les moins développés	14,1 %
Autres pays à faible revenu	22,1 %
Afrique subsaharienne	19,2 %
Asie orientale	39,3 %

Source : données OCDE/CAD 2005-2006.

3.2. Critères d'allocation

3.2.1. Critères de présélection

Le Japon n'impose aucun critère de présélection pour octroyer son aide.

3.2.2. Critères d'allocation

Comme on peut le constater dans le tableau ci-dessus, le Japon privilégie l'Asie, et particulièrement l'Asie orientale, qui a perçu 36,1 % de l'aide japonaise en 2005-06. En 2007, l'aide japonaise a été octroyée en fonction des principales priorités de l'année : environnement et changement climatique, soutenir la croissance économique dans les pays en développement et la croissance au Japon, « stabiliser » la démocratisation, la consolidation de la paix et l'antiterrorisme et assurer la sécurité humaine. Le Bureau de la coopération internationale établit les critères d'allocation du Japon.

4) POLITIQUES D'AIDE

4.1. Concessionnalité

Le Japon n'offre des dons qu'aux pays les moins développés, ainsi qu'à tous les pays nécessitant une annulation de dette. Il concède toutefois un grand nombre de prêts à d'autres pays, notamment aux pays à faible revenu, bien que tous les pays ayant droit aux financements de l'IDA soient éligibles aux dons japonais.

Élément don des engagements d'APD bilatérale (hors réorganisation de la dette)	41,5 %
Élément don des engagements d'APD bilatérale aux PMD	98,9 %

Source : données OCDE/CAD 2005-2006.

Toutefois, comme le révèle le tableau ci-dessous, le Japon décaisse ses prêts APD sous diverses conditions, bien qu'en moyenne avec un élément don très élevé.

Conditions des engagements de prêts APD

	Éventail de conditions	Conditions moyennes
Élément don		74,5 %
Échéance	15-40 ans	33,1 ans
Délai de grâce	5-10 ans	9,6 ans
Taux d'intérêt	0,5 % - 1,5 %	1,0 %

Sources : données OCDE/CAD 2006 ; Autorité nationale des Philippines sur l'économie et le développement (2004)

4.2. Types d'aide

Répartition des différents types d'APD (engagements, sauf indication contraire) :

	Millions de USD	% de décaissements de l'APD totale
Coopération technique indépendante (décaissements)	1936	14.9 %
Appui budgétaire général	101	0.8 %
Projets et programmes sectoriels (dont coopération technique)	92	0.7 %
Activités liées à la dette	3852	29.7 %
Aide alimentaire pour le développement	84	0.6 %

	Millions de USD	% de décaissements de l'APD totale
Autre aide sous forme de produit de base	-	-
Situations d'urgence et de crise (décaissements)	279	2.1 %

Source : données OECD/DAC, 2006.

N. B. : les différents types d'aide détaillés dans ce tableau proviennent de plusieurs sources de données du CAD de l'OCDE. À ce titre, la somme de la dernière colonne n'équivaut pas à 100 %.

Historiquement, le Japon a véhiculé la grande majorité de son aide au travers de projets, bien qu'il ait aussi participé à des programmes sectoriels, concédé de grandes quantités d'assistance technique (AT) et soutenu la balance des paiements. Le pays prévoit d'approfondir et d'étoffer sa participation aux approches-programmes (AP) – particulièrement par l'appui budgétaire et sectoriel – dans certains pays partenaires, tout en étendant les AP à d'autres pays partenaires (MAE 2005b, p. 2).

Pour l'indicateur de Paris 9, qui mesure le pourcentage d'accords-programmes (AP) présent dans le portefeuille d'aide total d'un donateur, le Japon relève les meilleures pratiques au Sénégal (100 %), au Mali (88 %) et en Mauritanie (78 %). Les PPTE rendent compte d'importantes variations dans les pourcentages d'aide concédés sous forme de soutien budgétaire/BdP, les meilleures pratiques étant signalées au Guyana, en Mauritanie, à São Tomé et Príncipe et au Sénégal (plus de 50 %).

Dans l'enquête sur la Déclaration de Paris (indicateur 4), le Japon a déclaré coordonner l'ensemble de son assistance technique avec les stratégies des pouvoirs publics dans les pays suivants : Afrique du Sud, Éthiopie, Ghana, Kenya, Ouganda, Vietnam. Toutefois, l'analyse des PPTE révèle des performances variables en termes d'initiative et de renforcement des capacités des pays pour l'AT, les meilleures pratiques étant signalées (aux trois quarts environ) en Gambie.

4.3. Canaux d'assistance

Le Japon octroie environ 35 % de son APD par le biais d'organisations multilatérales, dont 15 % est destiné aux organismes des Nations Unies et 66 % à la Banque mondiale (source : données OCDE/CAD 2006).

La JICA met en œuvre directement de nombreux projets d'aide, ainsi que l'AT du Japon. L'APD japonaise n'est donc pas toujours très bien reflétée dans les budgets des pays partenaires. Les PPTE rapportent des niveaux variés d'aide inscrite au budget, la Bolivie, le Mali et São Tomé et Príncipe signalant que l'aide est presque entièrement de ce type.

4.4. Secteurs et projets

Secteur	% d'APD bilatérale (engagements)
Infrastructures sociales et administratives	22,4 %
Dont : Éducation	7,0 %
Santé	2,2 %
Population	0,1 %
Eau et assainissement	9,2 %
Pouvoirs publics et société civile	2,8 %
Infrastructures économiques	25,2 %
Dont : Transport et communication	15,1 %

Secteur	% d'APD bilatérale (engagements)
Énergie	9,1 %
Production	8,2 %
Dont : Agriculture	4,4 %
Industrie, mines, travaux publics	1,1 %
Commerce et tourisme	2,8 %
Activités multisectorielles	3,9 %
Assistance aux programmes	1,3 %
Activités liées à la dette	27,6 %
Aide d'urgence	2,3 %
Frais administratifs	9,0 %
Autres	4,1 %

Source : données OCDE/CAD 2006.

Pendant de nombreuses années, le Japon a concédé son aide sur demande des pays bénéficiaires. Toutefois, selon la Charte APD, même si le Japon juge toujours nécessaire que les pays bénéficiaires formulent la demande afin d'appuyer les propres efforts des pays en développement, ce pays prend activement part aux consultations relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques d'APD avant même de recevoir les demandes (MAE 2003). Traditionnellement, le Japon a fortement soutenu les infrastructures (spécialement les transports et l'eau), ainsi que les secteurs productifs (industrie agroalimentaire, foresterie, alimentation, pêche, énergie et ressources naturelles), notamment sous forme de prêts de la JBIC.

La plupart des PPTE estiment que l'alignement sectoriel du Japon sur les DSRP est relativement élevé, le Cameroun, l'Éthiopie, la Gambie, le Mali, le Guyana et São Tomé et Príncipe signalant que ce pays s'alignait à 100 % sur leurs secteurs et projets prioritaires.

4.5. Flexibilité

Le Japon ne dispose pas d'une grande marge de flexibilité, car son aide est budgétisée annuellement et entièrement programmée d'avance, tandis que ce pays n'assure pas beaucoup d'appui budgétaire (bien que cela soit en train de changer). Il n'existe donc pas de mécanismes permettant des décaissements supplémentaires en cours d'année lorsqu'un pays bénéficiaire est confronté à des chocs extérieurs et/ou à un déficit du budget/BdP. L'enquête du PRC PPTE confirme cela : elle signale que seuls 2 pays accordent au Japon des notes élevées pour la flexibilité, parce qu'à l'occasion des réunions de coordination des donateurs, ce pays leur a promis un appoint d'aide afin de combler leurs déficits de financement.

4.6. Prévisibilité

Le Japon s'attache à accroître la prévisibilité de son aide à trois niveaux (MAE 2005b, p. 4) :

- niveau macro : partage d'informations sur les flux d'aide pluriannuels du Japon en faveur des pays partenaires (lors des réunions du Groupe consultatif et de la Table ronde) ;
- niveau méso : partage d'informations informel sur les plans d'aide opérationnels et pluriannuels (les plans dits « glissants ») pour les pays partenaires individuels ;

- niveau micro : partage d'informations sur le budget indicatif des projets individuels, une fois que les documents de projet sont signés, de façon ponctuelle et systématique.

Le Japon présente un bilan plutôt performant en ce qui concerne les décaissements par rapport aux engagements, en partie grâce à la pression qu'il subit pour dépenser l'aide au cours de l'année budgétaire planifiée (sinon le Parlement japonais doit fournir une autorisation de prorogation).

Certaines de ces nouvelles initiatives portent déjà leurs fruits. Trois pays (Guyana, Ouganda et Mali) signalent que plus de 75 % de l'aide japonaise s'appuie sur des plans opérationnels pluriannuels. Quant au respect des calendriers de décaissement, l'enquête de Paris (indicateur 7) révèle que les meilleurs résultats se trouvent au Vietnam (95 %), au Pérou (91 %) et en Zambie (82 %). Parmi les PPTE, le Guyana et le Mali déclarent que les décaissements japonais correspondent presque entièrement aux engagements.

4.7. Conditionnalité

L'aide japonaise étant majoritairement sous forme de projets, sa conditionnalité globale est relativement faible. Le Japon n'impose aucune condition macroéconomique supplémentaire pour son appui budgétaire. Cependant, comme il participe souvent à des groupes multidonateurs d'appui budgétaire ou sectoriel, le Japon adopte les grilles d'orientation convenues conjointement dans ce contexte. De même, du fait que le Japon participe souvent à des cofinancements fondés sur les politiques avec la Banque mondiale, il suspend son APD si les conditions de la Banque mondiale ne sont pas remplies.

D'après les PPTE, la conditionnalité japonaise varie considérablement, selon que ce pays concède des prêts fondés sur les politiques (et dans quel degré). Le Tchad, le Guyana, le Rwanda et le Honduras estiment que la conditionnalité japonaise est non-existante et qu'elle ne provoque pas de retards d'importance.

4.8. Dialogue politique

Le Japon se montre généralement très discret dans le dialogue politique avec ses pays partenaires, bien que certains PPTE - comme le Ghana et São Tomé et Príncipe - signalent que le Japon peut parfois contribuer aux politiques et programmes des pouvoirs publics. En général, les décaissements du Japon ne sont pas étroitement liés aux conditionnalités des IBW, à moins qu'il ne doive suspendre son aide dans le cadre des opérations de cofinancement avec la Banque mondiale susmentionnées. Les PPTE qui estiment non-existants les liens de l'aide japonaise avec les IBW sont le Guyana, le Mozambique et São Tomé et Príncipe.

5) PROCÉDURES D'AIDE

5.1 Conditions préalables

Pour obtenir l'APD japonaise, le pays bénéficiaire doit soumettre sa candidature par voie diplomatique et remplir les formulaires fournis par la JBIC/JICA. Le projet doit figurer dans la liste de projets présentée chaque année au Japon, doit avoir un impact sur le niveau de vie de la population et bénéficier d'un système de gestion fiable. Par

la suite, le Japon mène un plan d'étude élémentaire pour le projet, suivi d'un échange de notes sur l'objectif, la période de performance, la méthode de remboursement et les mesures destinées à l'exécution du projet.

Pour que la convention prenne effet, le Japon exige un avis juridique, un spécimen de signature, ainsi que l'ouverture d'un compte de projet dans une banque japonaise. Le Japon recourt très peu aux UEP (en partie parce que dans de nombreux cas, la JICA met en œuvre les projets elle-même) : selon l'indicateur de Paris 6, le Japon n'utilise que 2 UEP dans 26 pays ayant répondu. Les PPTE signalent que ce pays n'exige aucun fonds de contrepartie pour les dons, mais qu'il peut le faire pour les prêts. L'avis des PPTE sur les conditions préalables du Japon varient considérablement, la plupart des pays mentionnant au moins deux conditions, tandis que certains en rapportent jusqu'à 5.

5.2 Méthodes de décaissement

Pour effectuer ses décaissements, le Japon recourt largement au remboursement ou bien au paiement direct au fournisseur, en fonction des demandes de paiement formulées par le superviseur de projet de l'organe de mise en œuvre et destinées à la banque intermédiaire agréée au Japon. Certains paiements sont toutefois effectués sous forme d'avances.

En termes de meilleures pratiques, des PPTE comme São Tomé et Príncipe et la Zambie signalent que jusqu'aux 2/3 de l'aide japonaise peuvent prendre la forme d'avances de paiement aux pouvoirs publics. Les retards liés aux méthodes de décaissement sont maintenus en dessous de 3 mois en Mauritanie, au Guyana et au Ghana.

5.3 Procédures de décaissement

Le degré d'utilisation des systèmes locaux de gestion des finances publiques par le Japon varie considérablement (indicateur de Paris 5a). Selon l'enquête de Paris, on trouve les meilleures pratiques au Pérou (93 %), en Mongolie (70 %) et au Bangladesh (59 %). Parmi les PPTE, le Malawi, la Mauritanie et São Tomé et Príncipe mentionnent que le Japon n'impose pas de procédures complémentaires à celles des pouvoirs publics. De plus amples informations sur les procédures de décaissement du Japon sont en cours d'élaboration.

5.4 Procédures de passation de marchés

Selon le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, seulement 4,4 % de l'aide japonaise était liée en 2006 (hors AT). Néanmoins, les PPTE signalent qu'une forte proportion des contrats d'aide japonais (surtout en matière d'AT) est concédée à des entreprises japonaises.

Les procédures japonaises de passation de marchés varient considérablement en termes de complexité et de durée. Les PPTE signalent que les retards liés aux questions de marchés publics sont minimaux dans les pays suivants : Gambie, Mauritanie, Éthiopie, Guyana et Ouganda. En général, le Japon recourt peu aux systèmes locaux de passation des marchés : l'indicateur de Paris 5b mentionne 93 % au Pérou, mais le deuxième meilleur score chute à 31 % au Vietnam.

5.5 Coordination

Traditionnellement, le Japon n'a pas pris l'initiative en termes de coordination avec les autres donateurs au niveau des pays, mais il s'engage désormais à participer aux mécanismes suivants (MAE 2005b, p. 2-3) :

- dispositions communes, telles qu'une déclaration et un Mémorandum d'accord, qui peuvent servir de base à une coordination proactive des donateurs ;
- dispositions communes, tels que des travaux de diagnostic, des analyses et des missions en commun, le tout entrepris dans le cadre d'AP ;
- partage d'informations sur les programmes d'aide aux pays du Japon et les résultats du dialogue politique avec les pays partenaires et les autres donateurs.

Selon l'enquête de Paris (indicateur 10a), le Japon mène peu de ses missions en commun avec d'autres donateurs. On trouve les meilleures pratiques à cet égard en Égypte (11 %), au Bangladesh (9 %) et en Tanzanie (8 %). Tous les travaux analytiques (indicateur de Paris 10b) sont menés conjointement avec d'autres donateurs en Bolivie, au Cambodge et en Mozambique.

Principales sources (*toutes les sources Internet ont été consultées le 23 août 2008*)

CAD (2006) « Simulation of DAC Members' Net ODA Volumes in 2006 and 2010 » consulté sur www.oecd.org/dataoecd/57/30/35320618.pdf

JBIC (2005) « The Role and Function of Japan Bank for International Cooperation », consulté sur www.jbic.go.jp/english/base/publish/rolefunc/pdf/rolefunc.pdf

JBIC (2007) « Annual Report 2007 », consulté sur www.jbic.go.jp/english/base/achieve/annual/2007/index.php

JICA (2007b) « Annual Report 2007 », consulté sur www.jica.go.jp/english/resources/publications/annual/2007/index.html

JICA (2006b) « JICA at a historical turning point », consulté sur www.jica.go.jp/english/resources/news/2006/dec01.html

JICA (2007a) « ODA and JICA – Helping the World's Developing Nations through ODA », consulté sur www.jica.go.jp/english/about/oda.html

JICA (2007b) « JICA's three principles », consulté sur www.jica.go.jp/english/about/policy/reform/index.html

MAE (2003) « Japan's ODA charter », consulté sur www.mofa.go.jp/policy/oda/reform/revision0308.pdf

MAE (2005a) « Japan's Medium Term Policy on ODA », consulté sur www.mofa.go.jp/policy/oda/mid-term/policy.pdf

MAE (2005b) « Japan's Action Plan for implementing the Paris Declaration », consulté sur www.mofa.go.jp/policy/oda/category/coordinate/action.pdf

MAE (2008) “Japan’s Official Development Assistance White Paper 2007”, consulté sur www.mofa.go.jp/policy/oda/white/2007/ODA2007/html/honpen/index.htm

MAE (2006b) « Japan's ODA General Account Budget 2006 », consulté sur www.mofa.go.jp/policy/oda/budget/2006-3.pdf

Autorité nationale des Philippines sur l’économie et le développement (2004)
« Official Development Assistance Terms and Conditions of loans/grants by funding Source (as of 29 September 2004 », consulté sur [www.neda.gov.ph/progs_prj/oda/ODA %20Terms %20and %20Conditions\(9-29-04\).PDF](http://www.neda.gov.ph/progs_prj/oda/ODA%20Terms%20and%20Conditions(9-29-04).PDF)

Ogata, Sadako (2006) « New Directions for Japan’s Foreign Aid », allocution effectuée dans le cadre du Programme de gouvernance économique mondiale, Université d’Oxford, 22 juin 2007, consultée sur www.jica.go.jp/english/resources/field/2007/june25.html